

Utilisation responsable du feu en période de fonte des neiges

26 avril 2024



Chaque printemps, la fonte des neiges expose la litière de l'automne dernier qui recouvre le sol, ce qui augmente le risque de feu de forêt. Ces feuilles, herbes et brindilles sèches peuvent s'enflammer rapidement. L'abandon d'un feu de camp qui couve est la principale cause de feu de forêt d'origine humaine au printemps au Yukon.

La Section de la gestion des feux de forêt a le pouvoir de limiter l'utilisation du feu. Ce pouvoir, communément appelé « interdiction d'allumer un feu », doit être exercé quand le risque de déclencher des feux de forêt d'origine humaine évitables est plus grand que le privilège de pouvoir faire un feu pour des activités de loisirs.

Une interdiction d'allumer un feu est généralement envisagée en cas de risque extrême ou si des interventions ont lieu sur plusieurs grands feux à la fois. Les conditions dans les autres provinces et territoires ne déclenchent pas une interdiction d'allumer un feu au Yukon, où les conditions ne sont pas aussi sèches qu'ailleurs au Canada actuellement. Il n'y a pas de facteur qui déclenche automatiquement une interdiction d'allumer un feu; une interdiction peut être imposée dans l'un ou l'autre des 10 districts, à un niveau différent selon la situation :

- Niveau 1 : Tout allumage de feu est interdit.
- Niveau 2 : Les feux de camp et de cuisson sont autorisés uniquement dans les poêles et foyers aménagés à cet effet dans les terrains de camping territoriaux et privés accessibles par la route.
- Niveau 3 : Les feux de camp et de cuisson sont autorisés uniquement dans les foyers ou autres enceintes prévus à cet effet.

La Section de la gestion des feux de forêt travaille avec ses partenaires du gouvernement du Yukon et les localités pour que les interdictions d'allumer un feu soient largement diffusées lorsqu'elles sont imposées. En l'absence d'une interdiction d'allumer un feu, on demande aux gens d'utiliser leurs privilèges de faire un feu de façon responsable.

[Renseignez-vous sur les façons de faire un feu en toute sécurité, en camping, dans l'arrière-pays et en faisant un feu de broussailles autorisé.](#)

Renseignements

Information sur les feux, Section de la gestion des feux de forêt

867-393-7415 ou YukonFireInfo@yukon.ca